

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Lucette AMARO-CAPITAO, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Marie-Françoise MASSEI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

13 septembre 2024

Absents :

Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 24 septembre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Françoise MASSEI**Télétransmission au contrôle de**

légalité le : 24 septembre 2024

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°006-002-2024 : Décision modificative n°02

Le Maire rappelle qu'au moment de l'élaboration du budget 2024, toutes les demandes de subventions faites auprès des services de l'Etat (DETR) ou de la Collectivité (Dotation quinquennale) n'étaient pas encore traitées et notifiées à la Commune. Or, seules les recettes certaines peuvent être inscrites au budget.

Une partie des notifications nous étant désormais parvenues, il convient d'ajuster le budget principal en y ajoutant les crédits accordés, à savoir :

- Réfection des voiries communales : 13 790 € (DETR)
- Confortement d'un pont dans le Vieux Cauro : 3 838 € (DETR) + 11 513 € (DQ)
- Lampadaire solaire lieudit Casevecchie + étanchéité de l'aire de jeux (dossiers regroupés) : 2 995 € (DQ)
- Réalisation de murs en béton à l'intérieur du cimetière communal : 15 160 € (DQ)

Le Maire précise que la délégation dont il dispose pour les décisions modificatives étant limitée, il préfère soumettre ce point à décision du Conseil afin de conserver sa marge de manœuvre en cas de nécessité.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

Il propose donc d'augmenter les crédits en recettes d'investissement, comme suit :

Chapitre	Article	Montant
13 (R.I.)	13461 « DETR »	
	Opération 10007 « Aménagement routes du village »	+ 13 790 €
	Opération 2302 « Renforcement pont Vieux Cauro »	+ 3 838 €
13 (R.I.)	1322 « Régions »	
	Opération 2302 « Renforcement pont Vieux Cauro »	+ 11 513 €
	Opération non individualisée	+ 2 995 €
	Opération 20154 « Cimetière »	+ 15 160 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **VALIDE** la décision modificative telle que présentée

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA



Le MAIRE
Pascal LECCIA